



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20170725-CONS-AG-17-072
-DE
Date de réception préfecture : 27/07/2017

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 25 juillet 2017

DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Marché N°170020 : Entretien des pelouses synthétiques des stades de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 25 juillet à 9h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 18 juillet 2017.

ETAIENT PRESENTS : Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Philippe PERETTI, Marie-Dominique CARRIER, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, François TATTI, Jean ZUCCARELLI.

ONT DONNE POUVOIR :

Michel CASTELLANI	à	Mattea LACAVE
Marie-Paule HOUEMER	à	Jean ZUCCARELLI
Catherine MEZZANA	à	Emma MUSSIER
Louis POZZO DI BORGO	à	Marie-Christine BERTOLUCCI
Gilles SIMEONI	à	Ivana POLISINI
Céline SIMONI-PIACENTINI	à	Jean BIAGGINI
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
François VESPERINI	à	Julien MORGANTI

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Angèle BRUNINI, Pierre-Noel LUIGGI, Etienne PERFETTI, Dominique ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Objet : Marché N°170020 : Entretien des pelouses synthétiques des stades de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 27, 78 et 80 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modifications des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la consultation lancée le 18 Avril 2017 en vue d'attribuer le marché N°170020 : Entretien des pelouses synthétiques des stades de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 10 juillet 2017 ;

Vu le rapport n°8 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
A l'unanimité**

La procédure lancée pour l'attribution du marché N°170020 : Entretien des pelouses synthétiques des stades de la Communauté d'Agglomération de Bastia

ATTRIBUE

Le marché correspondant à la SARL URBA 20 - N° de Siret 378 874 532 000 46, sise à 20240 GHISONACCIA, pour un montant minimum de 50 000 € HTVA et pour un montant maximum de 90 000€ HTVA , reconductible 1 fois ;

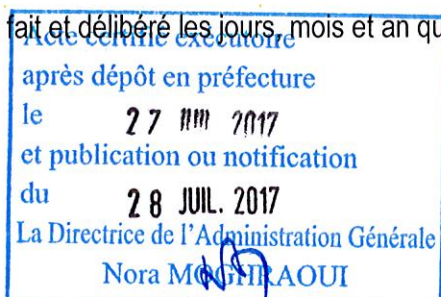
AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant et tous documents se rapportant à ce marché ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.